

Programme de formation

La facture électronique : vos nouvelles obligations

Depuis le 1^{er} janvier 2017, de nouvelles obligations en matière d'émission de factures sous forme électronique ont vu le jour. Elles se sont généralisées en 2020 pour les entreprises traitant avec le secteur public.

Au 1^{er} juillet 2024, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir des factures au format électronique et l'obligation d'émettre les factures par voie électronique s'imposera de manière progressive d'ici 2026.

Objectifs de la formation

A l'issue de ce webinaire, vous identifierez les différentes voies possibles, les aspects réglementaires, techniques et juridiques de la dématérialisation de facture ainsi que le planning de mise en œuvre.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé.

Programme

- Le contexte et les enjeux
- Le cadre juridique
- Qu'entend-on par facture électronique ?
- Le calendrier

Intervenant



Dominique Périer
Expert-comptable

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets.
Un support est projeté lors du webinaire et est envoyé aux participants.

Modalités d'évaluation

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue du webinaire ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

Un lien de connexion vous est adressé par mail la veille de la classe, avec un rappel le jour-même.



Lundi 9 octobre 2023
De 14h à 16h



2 heures



Webinaire, à distance
Interactions via chat



Effectif non limité



Tous professionnels



Adhérent :

Inclus

Autres publics :

50 € HT – 60 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85